

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_046

~~~~~

**SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 7 septembre 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien (arrivé en cours de séance), CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

|                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>OBJET : PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET « GESTION DU SITE D'UBINE » PAR LE BUDGET PRINCIPAL</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir équilibrer le budget 2023 « Gestion du site d'Ubine », il est nécessaire que le budget principal abonde pour un montant de 5 000 €.

Cette opération sera comptabilisée de la manière suivante :

- Compte 65821 au budget principal – « Déficit des budgets annexes à caractère administratif »
- Compte 75822 au budget « Gestion du site d'Ubine » – « Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge du déficit du budget « Gestion du site d'Ubine » par le budget principal pour l'année 2023 à hauteur de 5 000 €,
- **AUTORISE** le Maire à passer les écritures comptables nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the official stamp.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*